Affichage le 16 DEC. 2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2021-136

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 décembre 2021

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 25

☐ votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre ROUX, M. Jacques BLONDY, Mme Céline BOYARD et M. Alain BLONDY.

Pierre ROUX donne pouvoir à Jean-Claude FRACHET
Jacques BLONDY donne pouvoir à Christiane BARRY
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre VERGNOLLE

OBJET :

Décisions prises en application de l'Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoires

Rapporteur : P. VERGNOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des Décisions suivantes :

- 2021-091 : Marché d'entretien des établissements munis de chaudières fioul.
- 2021-092 : Convention « lycéens au Cinéma » entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et le lycée Jean-Baptiste DARNET (section Cinéma Audio-Visuel) – 28 avenue de Périgueux – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche pour l'année scolaire 2021-2022.
- 2021-093 : Acquisition d'un poste informatique pour le chargé de mission Petite Ville de Demain.
- 2021-094 : Salle de découpe – Vente de matériel à la société CPL.
- 2021-095 : Convention d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée avec le groupe local de l'Association des Eclaireurs et Eclaireuses de la Nature pour l'année 2021.
- 2021-096 : Prolongation de l'accueil exceptionnel des gens du voyage pour la période de cueillette dans les vergers sur le parc de stationnement du marché de Bourdelas jusqu'au 20 octobre 2021 midi.
- 2021-097 : Contrat de location à titre précaire de la maison d'habitation sise à la Sénégie – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche avec Monsieur Florin VLAD pour une année à compter du 1er octobre 2021.
- 2021-098 : Mise à disposition à la Commune de Coussac-Bonneval d'un bien immobilier à titre onéreux à compter du 1er octobre 2021 pour une durée de 5 ans.
- 2021-099 : Acquisition d'une licence de 3 ans pour le logiciel AutoCAD pour le chef de projet Petite Ville de Demain.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20211213-DC2021540326-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le 16 DEC. 2021

- 2021-100 : Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif de La Meyze et Ladignac-le-Long – Attribution de marché.

- 2021-101 : Location à titre précaire d'un terrain à Gâte-Bourdelas – « Pôle d'activité Arédia » avec Monsieur T. ROUSSEAU à compter du 1er novembre 2021.

- 2021-102 : Immeuble Le Chevrier – Fourniture de matériaux pour divers travaux.

- 2021-103 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Madame Yvette DUMAIN.

- 2021-104 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Claude BOSSAVIE.

- 2021-105 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Hyacinthe TORRALBA.

- 2021-106 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur et Madame Patrice et Isabelle LORELLO.

- 2021-107 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Madame Andrée LASSAGNE.

- 2021-108 : Convention de partenariat à la section Cinéma-Audio-Visuel avec la cité scolaire Jean-Baptiste DARNET pour l'année scolaire 2021-2022.

- 2021-109 : Salle multisports – Marché de services relatif au maintien en propreté.

- 2021-110 : Les Renaudies – Vente de bois à la SAS Clôtures et Piquets.

- 2021-111 : Cinéma AREVI – Diffusion des séances du Royal Opéra House pour la saison 2021-2022.

- 2021-112 : Acquisition d'un traceur – Chargé de mission Petite Ville de Demain.

- 2021-113 : Restauration de l'église Saint Léger 19230 Ségur-le-Château – Deuxième tranche – Marché de maîtrise d'œuvre.

- 2021-114 : Remplacement de la porte d'entrée du laboratoire à la boucherie de Coussac-Bonneval.

- 2021-115 : Restructuration de la Maison de l'Enfance – Avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre.

- 2021-116 : Convention de mise à disposition de la salle multisports avec la Cité Scolaire Jean-Baptiste DARNET pour la saison sportive 2021-2022.

- 2021-117 : Convention de mise à disposition de la salle multisports et du Club-House avec l'Association Espérance Arédienne Tennis de Table pour la saison sportive 2021-2022.

- 2021-118 : Soirée spéciale cinéma théâtre le vendredi 26 novembre.

- 2021-119 : Convention de partenariat avec le Département de la Haute-Vienne dans le cadre d'un parrainage d'une séance au cinéma.

- 2021-120 : Convention de mise à disposition de locaux à l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne pour l'année 2022.

- 2021-121 : Convention de mise à disposition d'un bureau à la DIRECCTE pour l'année 2022.

- 2021-122 : Convention de mise à disposition de locaux au Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles du Limousin pour l'année 2022.

- 2021-123 : Convention de mise à disposition de locaux pour l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) pour l'année 2022.

- 2021-124 : Convention de mise à disposition de locaux à la FNATH pour l'année 2022.

- 2021-125 : Convention de mise à disposition de locaux à Initiative Haute-Vienne pour l'année 2022.

- 2021-126 : Convention d'installation du Défenseur des Droits pour l'année 2022.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20211213-DC2021540326-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le 16 DEC. 2021

- 2021-127 : Convention de mise à disposition de locaux à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour l'année 2022.

- 2021-128 : convention de mise à disposition de locaux au Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées pour l'année 2022.

- 2021-129 : Construction d'une salle multisports : Avenant n°2 au lot n°4–Menuiseries extérieures aluminium-Métallerie – Avenant n°1 au lot n°9-Chauffage-Ventilation – Avenant n°1 au lot n°12-Terrassements-VRD-Espaces verts.

- 2021-130 : Convention d'installation de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2022.

- 2021-131 : Convention de mise à disposition de locaux à la Ligue de l'Enseignement pour l'année 2022.

- 2021-132 : Convention d'occupation du bureau touristique à Coussac-Bonneval pour 5 jours de permanence.

- 2021-133 : Convention de mise à disposition de locaux avec l'Association « Chalard Initiative » pour l'année 2022.

- 2021-134 : Convention de mise à disposition de locaux avec l'Association RESPIR pour l'année 2022.

- 2021-135 : Convention de mise à disposition des locaux de Marcognac pour l'année 2022.

- 2021-138 : Convention d'occupation précaire du restaurant du marché aux bestiaux de Bourdelas avec Monsieur Hervé GRENIER pour l'année 2022.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 87 (HAUTE-VIENNE)

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20211213-DC2021540326-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.